

Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calaisis, Pas-de-Calais - Juillet 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique *.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :



Au moins 126 expulsions de 13 lieux de vie informels



Au moins 16 personnes exilées arrêtées lors des expulsions



Au moins 62 mineur.es isolé.es étranger.ères rencontré.es**



Au moins 212 tentes et bâches volées



Au moins 45 couvertures et sacs de couchage volés



Au moins 25 sacs volés avec des affaires personnelles à l'intérieur, dont au moins 1 sac à dos



Au moins 1 vélo et 1 skateboard volés

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calaisis, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la Préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les faits qui suivent.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent armées de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné quant aux opérations dont il est question.

Les 2, 8, 10, 20 et 22 juillet, des membres des forces de l'ordre se sont permis de secouer les tentes des personnes pour les réveiller.

Les 8 et 10 juillet, une personne arrêtée arbitrairement se voit passer les menottes alors qu'elle ne résiste pas à son arrestation.

Les 8 et 30 juillet, des personnes qui arrivent sur leur lieu de vie au moment de l'expulsion se voient interdire l'entrée dans le périmètre. Elles ne peuvent pas récupérer leurs affaires qui sont saisies par les agents de la société APC.

Le 24 juillet, des CRS crient, sifflent et claquent dans leurs mains pour s'adresser aux habitant.es d'un lieu de vie pour les repousser plus loin que le périmètre habituel. Nous observons qu'au moins 3 CRS ont leurs tonfas de sorties tandis qu'un MNA nous rapporte à la fin de l'opération avoir été menacé par un policier gazeuse à la main pour forcer les personnes à se déplacer plus rapidement avec leurs tentes



Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres de HRO, 11 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmés sans avoir été prévenu.es au préalable au moins 7 fois, dont 4 fois avec des téléphones personnels, et se sont vus contrôler leur identité à 3 reprises.

Le 8 juillet, par trois fois un CRS se permet de pousser violemment des membres HRO de manière à faire tomber leurs téléphones. Il ne portait pas de RIO visible.

Régulièrement, des remarques agressives sont adressés aux membres de HRO. Par exemple, le 28 juillet, un membre de la police nationale s'adresse à un CRS pour lui dire : "Cette association c'est vraiment les pires, c'est des vraies merdes".

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)

^{*} Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

^{**} Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de juillet alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.